



## Revente de biens plus cher que l'achat

Par **vonvon**, le **21/04/2008** à **21:00**

Bonjour,

En 2003, mon frère a vendu sa part d'héritage (maison et terrain) à ma soeur, celui-ci vivant au canada a fait une procuration à celle-ci.

Aujourd'hui il se rend compte qu'elle a revendu le terrain presque aussitôt, pratiquement le même prix, juste le terrain. Mon frère n'étant pas informé sur les prix pratiqués du moment, pourrait-il demander des dommages à ma soeur.

Peut-on consulter les actes notariés de cette vente afin de connaître le prix exacte de la transaction. Si oui ou doit-je m'adresser.

Merci par avance de votre réponse.